

Tél. : 03 26 61 52 51

Fax : 03 26 61 55 41

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE DU 29 MARS 2022.

Etaient présents : MM. LECOMTE Guy, PIGOT Jocelyne, CHAMPION Marie-France, BOCART Brigitte, BUTELLE Chantal, DESOUTTER Jean-Michel, PONCELET Xavier, ROCHET Bertrand SERGENT André.

Absents excusés : madame LALLEMENT Sandrine ayant donné son pouvoir à Madame CHAMPION Marie-France, Monsieur FOURNAISE Michel ayant donné son pouvoir à Monsieur PONCELET Xavier.

Secrétaire de séance : Monsieur PONCELET Xavier.

Approbation du compte rendu du conseil du 1^{er} février 2022 : le conseil à l'unanimité approuve le compte rendu du conseil du 1^{er} février 2022.

Monsieur le Maire apporte quelques précisions à savoir :

- L'emprunt a été signé au taux de 0,92%
- Pour les prestations complémentaires de la salle associative, la société DEKRA est venue faire les repérages amiante et plomb. Elle a fait 16 prélèvements au lieu de 1 prévu au départ ce qui fait une facture de 1 252,80 € TTC. Il n'y a ni amiante ni plomb dans la salle.
- Le géomètre est venu faire la levée topographique de la salle associative.
- Un décret paru en février 2022 stipule que la salle peut être reclassée en catégorie 5. Monsieur DESOUTTER Jean-Michel explique que cela a un impact sur les prestations complémentaires puisqu'il n'y a plus besoin du contrôleur technique ni du coordinateur SSI.
- Madame BOCART Brigitte a vu Mr MAQUIN Patrick qui souhaiterait que des représentants de la commune viennent lui présenter le projet. Monsieur le Maire lui répond qu'il faudrait qu'il vienne à la mairie car cela sera plus facile pour montrer les plans provisoires.

Compte administratif 2021 : le conseil après avoir pris connaissance des résultats de l'exercice 2021 approuve le compte administratif qui fait apparaître les résultats suivants :

- SECTION DE FONCTIONNEMENT : dépenses : 232 044,47 €, recettes : 318 908,86 € soit un excédent de : 86 864,39 €
- SECTION D'INVESTISSEMENT : dépenses : 52 640,42 €, recettes : 81 347,52 € soit un excédent de 28 707,10 €

EXCEDENTS ANTERIEURS ET RESULTATS GLOBAL 2021 :

- Fonctionnement : 399 432,78 € soit un excédent global de 486 297,17 €
- Investissement : 252 896,11 € soit un excédent global de 281 603,21 €

Compte de gestion 2021 : Après s'être fait présenter les opérations du budget de l'année 2021 et le compte de gestion dressé par le trésorier municipal, le conseil décide que celui-ci n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Affectation du résultat 2021 : Après avoir approuvé le compte administratif 2021 qui présente un excédent de fonctionnement de 486 297,17 €, un solde d'exécution d'investissement de 281 603,21 €, un solde des restes à réaliser de 468 330,00 € entraînant un besoin de financement de 186 726,79 €, le conseil décide d'affecter les résultats comme suit :

- Affectation en réserve (compte 1068) pour un montant de 186 726,79 €
- Report en section de fonctionnement (ligne 002 en recettes) : 299 570,38 €

Choix des entreprises pour travaux complémentaires salle associative : Monsieur le Maire revient sur ce dossier car il faut choisir les entreprises afin de signifier les devis signés.

Il propose au vote les prestations suivantes :

- Sondage dallage béton : MASTER DIAG pour un montant HT de 3 000 € soit 3 600 € TTC
- Études géotechniques : FONDASOL pour un montant HT de 4 957 € soit 5 948,40 € TTC
- Perméabilité : DON INFILTROMETRIE pour un montant de 780 €
- CSPS : VERITAS pour un montant HT de 2 590 € soit 3 108 € TTC

Le conseil à l'unanimité décide de retenir ces entreprises pour les travaux complémentaires de la salle associative.

Délibération n° 2022-3-3 : choix des entreprises pour travaux complémentaires salle associative.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide de retenir les entreprises suivantes pour les travaux complémentaires de la salle associative à savoir :

- Sondage dallage béton : MASTER DIAG pour un montant HT de 3 000 € soit 3 600 € TTC
- Études géotechniques : FONDASOL pour un montant HT de 4 957 € soit 5 948,40 € TTC
- Perméabilité : DON INFILTROMETRIE pour un montant de 780 € (non soumis à la TVA)
- CSPS : VERITAS pour un montant HT de 2 590 € soit 3 108 € TTC

Charge Monsieur le Maire de signer tous documents se rapportant à ce dossier.

Avenant architectes : Monsieur le Maire présente au conseil les avenants des architectes pour les travaux de l'église et de la salle associative à savoir :

- GISSINGER ET TELLIER pour les travaux de l'église : montant de l'avenant 32 566,30 € HT, soit un montant total des honoraires pour le marché de l'église de 91 566,30 € HT soit 109 879,56 € TTC.
- LYKKEN Architectures pour les travaux de la salle associative : montant total des honoraires après avenant : 41 833,49 € HT soit 50 200,19 € TTC

Délibération n° 2022-3-4 : avenant architecte pour travaux de l'église

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité approuve l'avenant au contrat de l'architecte, Cabinet GISSINGER & TELLIER, pour les travaux de rénovation partielle de l'église Notre Dame et Saint Nicaise.

Le montant des honoraires de l'avenant est de 32 566,30 € HT. Le montant total des honoraires pour le marché de l'église est de 91 566,30 € HT.

Charge Monsieur le Maire de signer tous documents se rapportant à ce dossier.

Délibération n° 2022-3-5 : avenant architecte pour travaux de la salle associative.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité approuve l'avenant au contrat de l'architecte, Cabinet LYKKEN représenté par Monsieur CORPELET, pour les travaux de réhabilitation de la salle associative.

Le montant des honoraires de l'architecte après avenant est de 41 833,39 € HT.

Charge Monsieur le Maire de signer tous documents se rapportant à ce dossier.

Vote des taux d'imposition 2022 : Monsieur le Maire informe le conseil que les bases d'imposition augmentent de 3,4%. Il rappelle au conseil qu'à partir de 2021 la taxe foncière bâtie du département a été donnée aux communes mais cela ne compense pas la perte de la taxe d'habitation. La taxe d'habitation donnée ne concerne que les résidences secondaires et les logements sans occupant depuis 2 ans.

Un versement par coefficient correcteur est prévu d'un montant de 48 298 € pour permettre de rectifier la perte de taxe d'habitation.

Le montant prévisionnel est de 163 902 € en n'augmentant pas les taux d'imposition.

Après discussion le conseil décide de ne pas augmenter les taux d'imposition pour 2022.

Délibération n° 2022-3-6 : taux d'imposition 2022.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°80-10 du 10 janvier 1980 portant sur l'aménagement de la fiscalité directe locale et notamment ses articles 2 et 3 aménagés par les articles 17 et 18 de la loi n°82-540 du 28 juin 1982,

Vu la loi n°2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020 (notamment son article 16),

Vu la note d'information de la DGCL du 9 février 2022 relative aux informations fiscales utiles à la préparation des budgets primitifs locaux pour 2022,

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 6 avril 2021, le conseil municipal avait fixé les taux des impôts à :

- Taxe foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) : 42,28%
- Taxe foncière sur les Propriétés Non Bâties (TFPNB) : 14,87%

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide de ne pas augmenter les taux d'imposition en 2022 et donc de les maintenir à :

- TFPB : 42,28%
- TFPNB : 14,87%

Investissements 2022 : Monsieur le Maire informe le conseil que le département a accordé à la commune une subvention pour l'église d'un montant de 134 042 € et la DRAC d'un montant de 172 816 €.

Le conseil après en avoir délibéré, prévoit les travaux d'investissement suivants pour l'année 2022 :

DEPENSES	PREVU BU 2022	CREDITS REPORTEES 2021	TOTAL
- Eglise	206 000 €	574 000 €	780 000 €
- Voirie	0 €	1 000 €	1 000 €
- Atelier	0 €	2 000 €	2 000 €
- Mairie	0 €	2 000 €	2 000 €
- Salle communale	254 266 €	17 700 €	371 966 €
- Agencement de terrain	0 €	2 000 €	2 000 €
- Monument aux morts	0 €	3 000 €	3 000 €
- Capital des emprunts	24 704 €		24 704 €
- Caution	775 €	0 €	775 €
Total	585 745 €	601 700 €	1 187 445 €

RECETTES	PREVU BU 2022	CREDITS REPORTEES 2021	TOTAL
- FCTVA	5 600 €		5 600 €
- compensation emprunt CU	20 513 €		20 513 €
- excédent reporté	281 603 €		281 603 €
- affectation résultat	186 726 €		186 726 €
- caution	775 €		775 €
- subvention église	306 858 €	133 370 €	440 228 €
- emprunt	252 000 €		252 000 €
Total	1 054 075 €	133 370 €	1 187 445 €

Subventions communales 2022 : le conseil après en avoir délibéré décide l'octroi des subventions aux associations comme suit sous réserve de demandes :

- ADMR : 170 €
- Cercle de l'Amitié : 800 €
- Comité des Fêtes : 800 €
- Club les Feuilles d'Automne : 275 €
- Les Sentiers de Randonnées : 30 €
- Nord Football Club : 100 €
- Massif de Saint Thierry : 100 €

- APE collège du Mont d'Hor :	100 €
- Fanfare	450 €
- Les amis des bêtes	120 €
- Fondation du Patrimoine	55 €
- Coteaux Maisons & Caves Champagne	234.50 €
- CLIC :	469 €
- CCAS :	3 000 €

Soit un total de subvention de : 6 703,50 €.

Budget unique 2022 : le conseil vote le budget unique 2022 qui s'équilibre en dépenses et en recettes de la façon suivante :

- Section de fonctionnement :	570 522 €
- Section d'investissement :	1 187 445 €

Droits de préemption urbain : Monsieur le Maire informe le conseil que la communauté urbaine a signé plusieurs refus de droit de préemption urbain sur notre commune à savoir :

- Parcelle AC 510 pour une surface de 585 m² située 15 Rue Serge et Colbert Maillard
- Parcelle AC 521 pour une surface de 564 m² située 4 rue Serge et Colbert Maillard
- Parcelle AC 514 pour une surface de 512 m² située 18 rue Serge et Colbert Maillard
- Parcelle AC 272 pour une surface de 325 m² située 2 rue du 119^{ème} RI
- Parcelle AC 437 et AC 440 pour une surface de 989 m² situées 6 place du Général Leclerc

Carrière de sable : Monsieur le Maire explique au conseil que l'entreprise MORONI, exploitant de la carrière de sable, demande que la commune donne son avis sur une proposition qu'il veut faire au Préfet pour arrêter le contrat. Il propose la remise en état suivante pour la modification d'arrêté :

- Réaménagement par remblais sans exploitation du gisement restant
- Pas de plantation : la clairière resterait telle quelle afin de favoriser la biodiversité du site

Monsieur le Maire précise que les paiements à la commune sont toujours faits. C'est une proposition qu'il veut faire au Préfet sans certitude de l'acceptation.

Monsieur ROCHET Bertrand demande que soit précisé la nature du remblai afin de ne pas mettre n'importe quoi.

Monsieur PONCELET Xavier demande d'aller sur site pour voir le trou.

Après discussion le conseil émet un avis favorable.

Bureau des élections présidentielles : Monsieur le Maire précise que le bureau sera ouvert pour les élections présidentielles de 8 h à 19 h. Les tours de permanence ont donc été quelque peu modifiés. Les permanences seront valables pour les deux tours.

Les conseillers se répartissent les tours et une information sera faite sur Panneau Pocket, sur Facebook et le site afin de rechercher les assesseurs manquants.

De 8 h à 10 h 45

- Madame CHAMPION Marie-France
- Madame LALLEMENT Sandrine
- Monsieur BIELA Jean-Yves

De 10 h 45 à 13 h 30

- Monsieur DESOUTTER Jean-Michel
- Monsieur PONCELET Xavier
- Monsieur ROCHET Bertrand

De 13 h 30 à 16 h 15

- Madame BOCART Brigitte

- Madame BUTELLE Chantal
- Madame PIGOT Jocelyne

De 16 h 15 à 19 h

- Madame BUTELLE Chantal
- Monsieur SERGENT André
- Monsieur LECOMTE Guy

Informations sur la CU du Grand Reims : Monsieur le Maire donne les dernières informations en sa possession sur la Cu du Grand Reims à savoir :

- Dans la programmation pluriannuelle de voirie il faut prévoir 15% en plus sur chaque devis
- Une étude a été lancée pour l'optimisation de la station d'épuration de Reims
- Une dérogation est demandée pour les métabolites et pesticides présents
- La visite de AZUREF (anciennes Ovanes) est possible pour les élus, ceux qui sont intéressés doivent le dire au Maire
- Stratégie bas carbone
- Méthaniseur
- Transport à la demande
- Méthodologie pour révision du SCOT sachant en 2050 l'artificialisation doit être à « 0 », en 2030 elle doit être à 50%.
- Marché public de voirie
- Groupe de règlement de voirie et révision des tableaux verts
- Une étude est en cours pour la création d'une piscine à Fismes
- Schéma directeur de déchetterie : travail de mise aux normes
- Etudes scolaire, assurance, projet ESAD, étude scénario de regroupement

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 15.

Le Maire
Guy LECOMTE

